

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Un fourmillement ordonné

La volonté européenne de redresser les finances des Etats du Sud est louable aux yeux de ceux qui savent que même un Etat ne peut indéfiniment dépenser plus qu'il n'encaisse. Mais la diète prescrite ne marche pas. Les patients sont trop faibles pour la supporter. La réduction des aides sociales, le dégraissage des administrations, le gel des investissements publics, le chômage que ces mesures engendrent, l'augmentation des impôts épuisent ou découragent ce qui reste de forces vives. Les prélèvements augmentent, mais leur rendement global diminue. Les travailleurs mis à la porte s'obstinent à survivre, et cette obstination vide les caisses du chômage. Faute d'entretien, les infrastructures nécessaires aux activités économiques se délitent, deviennent inutilisables. C'est la spirale sans fin: moins de débouchés publics et privés, donc moins de profits, donc moins de rentrées fiscales, et ainsi de suite.

Il faut être en bonne santé pour supporter l'austérité. Au fond, nous le disons sans rire, c'est la Suisse qui devrait s'y essayer.

Certains économistes contestent la priorité donnée par l'Union européenne à l'équilibre des finances publiques et à la lutte contre l'inflation, c'est-à-dire à la «stricte orthodoxie financière». Ils dénoncent l'obsession allemande du *crash* de 1929 et proposent de relancer la produc-

tion et la consommation en mettant plus de monnaie sur le marché. Ils plaident pour une inflation modérée.

Mais si l'inflation est plaisante pour les emprunteurs, les débiteurs et les insouciantes, elle l'est moins pour les pères de famille, qui voient fondre ce qu'ils avaient mis de côté pour ne pas être à la charge de leurs descendants ou de la société. Et comment être sûr de pouvoir éviter que l'inflation ne se mette à galoper?

Sommes-nous condamnés à balancer entre la bourse vide et la monnaie de singe? entre Harpagon et la planche à billets? entre la brutalité désespérante du «travaillez plus pour gagner moins» et les facilités trompeuses du «j'emprunte plus pour rendre moins»?

Ce qui est sûr, c'est que l'économie réelle ne se réduit ni aux affrontements stochastiques du marché libre ni aux plans quinquennaux des bureaucrates. Elle se présente plutôt comme une voie moyenne, comme un «fourmillement ordonné».

Oublions un instant les statistiques du produit intérieur brut, les ukases européens et les débats des économistes. Plaçons-nous au niveau de l'économie concrète, celui où les gens travaillent et où les richesses se créent.

Ce qu'on voit, c'est un monde infiniment plus complexe que la plus subtile des pensées économiques, un monde chatoyant fait de centaines de milliers

d'aventures entrepreneuriales de tous genres et de toutes dimensions, dont chacune joue son propre jeu dans son propre intérêt.

Le fourmillement est fait de toutes les décisions libres et inventives des patrons, des innovations, des risques, des luttes concurrentielles, des réussites et des faillites, des hasards, des naissances et des morts.

En même temps, on constate qu'il règne un certain ordre dans ce fourmillement. C'est ce qu'on appelle parfois le «tissu économique», fait de millions de fils entrelacés qui relient et prolongent les activités des entreprises: liens d'intérêts, de proximité et d'habitudes; liens de confiance entre les producteurs, les fournisseurs, les distributeurs et les acheteurs; liens des mœurs, qui inspirent une attitude commune à l'égard du travail, qui humanisent les relations entre les employeurs et les employés, qui pondèrent les ambitions excessives des uns et des autres, qui posent, sans qu'il soit besoin de loi, des limites aux revenus les plus élevés.

On n'imagine pas la persévérance obscure, la bonne volonté semi-consciente, la chance aussi qu'il faut à tous les acteurs économiques, chacun à sa place, pour ajuster et réajuster sans cesse cet immense réseau de règles, d'accords et d'échanges. Sans lui, l'économie est

vouée à tous les excès et à tous les manques. Il est primordial de le préserver en toute circonstance.

Cela signifie qu'une politique économique, quelle que soit la doctrine ou l'absence de doctrine qui l'inspire, ne peut être conçue, décidée et appliquée que par les autorités du pays. De par leur statut même, elles sont les plus aptes, ou les moins inaptes à prendre des mesures à la fois ciblées, efficaces et respectant un rythme supportable par la population. Même les autorités grecques sont mieux placées que les technocrates de Bruxelles ou les politiciens de Berlin pour sauver ce qui peut l'être de leur pays.

L'interdépendance de l'activité économique et de la vie concrète de la nation est négligée par tous les spécialistes qui ne croient qu'en une application intégrale de la bonne doctrine économique à l'ensemble de la planète.

Nous ne prônons pas une idéologie isolationniste pour laquelle seul existerait ce qui se passe à l'intérieur des frontières: le fourmillement des vendeurs et des acheteurs déborde tout naturellement, et largement, les limites du territoire national. Mais, en tant que ce fourmillement est ordonné, il représente une part vitale du bien commun politique. L'Etat fait son travail en le protégeant.

OLIVIER DELACRÉTAZ

### Causeur

Lui président de la République, nos voisins français entrent, sous la molle et hasardeuse férule de François Hollande, dans un processus de liquéfaction qui produit tout de même un effet positif: les Français se voient contraints de réagir, de se forger des armes intellectuelles et morales afin d'éviter la déliquescence. Les manifestations d'opposants au «mariage pour tous» donnent le branle. Depuis un certain temps déjà, la «blogosphère» scintille de sites irrespectueux vis-à-vis du pouvoir, par exemple *Causeur.fr*, sans doute connu de nos lecteurs.

En général, les publications écrites s'offrent un complément sur internet. *Causeur.fr* a fait l'inverse, il se décline désormais sous forme de mensuel papier dont le premier numéro est apparu dans les kiosques le 4 avril, y compris à Lausanne.

*Causeur* suscite notre curiosité et notre approbation. La presse française «de droite» s'enrichit d'un titre non négligeable. Aux côtés la vieille garde, *Présent*, *Rivarol*, *Catholica*, *l'Action française* (journal qui demeure, politiquement parlant, le plus judicieux), aux côtés d'*Eléments* (revue quadragénnaire de l'ex-Nouvelle Droite), de *Valeurs actuelles* et de son luxueux pendant mensuel, *le Spectacle du Monde*, sans oublier *la Nouvelle Revue d'Histoire* et *l'Atelier du Roman*, *Causeur* se distingue par son humour. Elisabeth Lévy

en est la rédactrice en chef. Non contente de bien écrire, elle est aussi une «marrante», ce qui ne gâche rien. Les Romands ont pu lire certains de ses papiers dans *le Matin Dimanche*. Elle était l'amie de Philippe Muray avec lequel elle a réalisé un remarquable livre d'entretiens.

Dans les colonnes du magazine, on retrouve la signature d'Alain Finkielkraut, réputé pour son honnêteté intellectuelle. La revue a un petit côté... sioniste. Comme Israël est la dernière nation à oser s'affirmer comme telle, il est juste, en fin de compte, que son aura rejaillisse sur celles qui essaient de survivre à la mondialisation... Toutefois, l'un des principaux rédacteurs de *Causeur* s'appelle Daoud Boughezala. Même au sein d'une droite «décomplexée», la «diversité» donne de la voix.

Le nouveau mensuel comprend toutes les rubriques attendues dans ce genre de publication. La partie culturelle est dirigée par l'excellent Jérôme Leroy, dont il a été plusieurs fois question dans *La Nation*.

Les plumes connues affluent en nombre pour soutenir la sortie du premier numéro, notamment celle de Pascal Bruckner, dont l'article sur la collusion entre racaille et bourgeoisie post-moderne impressionne. On peut lire aussi une interview du philosophe Marcel Gauchet à propos du

thème central, le «nouveau désordre moral».

Surprise: notre compatriote Roland Jaccard, dont nous nous moquions autrefois dans *La Nation*, a pris du service dans *Causeur*. L'âge l'a bonifié, il a provisoirement renoncé... à se suicider! Autre surprise: un article d'Antoine Menuisier sur l'initiative Minder.

A noter la surprenante rubrique «Viens l'lire ici si t'es un homme!» où la revue laisse parler ses ennemis, en l'occurrence Laurent Joffrin, rédacteur en chef du *Nouvel Observateur*, ainsi que Ruwen Ogien, philosophe

gauchiste ultralibéral, promoteur de l'aberrante «éthique minimale».

Comme dans *Valeurs actuelles*, Basile de Koch signe une chronique comique plutôt relevée.

Le numéro s'achève par quelques considérations de François Taillandier, écrivain français très au-dessus de la moyenne.

Le parrain de *Causeur* n'est autre que Milan Kundera.

Lisez ce magazine, vous passerez un agréable moment réactionnaire à la française!

JACQUES PERRIN

### Votations du 9 juin 2013

Modification de la Constitution visant à modifier l'attribution des compétences en matière de contrôle de la validité des initiatives cantonales:	OUI
Modification de la Constitution cantonale visant à prolonger le délai de récolte des signatures en cas de référendum facultatif:	OUI
Modification de la Constitution cantonale visant à changer la durée de vacance au Conseil d'Etat:	OUI
Modification de la Constitution cantonale visant à réorganiser la Cour des comptes:	OUI
Initiative populaire «Election du Conseil fédéral par le peuple»:	NON
Modifications urgentes de la loi fédérale sur l'asile:	NON

## J.-J. Langendorf: *Pensée militaire prussienne*

Jean-Jacques Langendorf vient de publier, disons-le, l'ouvrage de sa vie. Il s'agit d'un colossal recueil d'articles, dont plusieurs inédits, intitulé *La Pensée militaire prussienne, de Frédéric le Grand à Schlieffen*<sup>1</sup>. Ces articles brosent, dans le détail, un vaste et diachronique panorama intellectuel. Reprenons-en certains jalons.

Tout commence, pour ainsi dire, avec Frédéric le Grand. Souverain éclairé, il applique à la stratégie militaire les recettes des Lumières. Sa pensée est rationnelle et s'élève en système. On parle de «stratégie Frédéricienne». Sous Frédéric II, la guerre se fait froidement, systématiquement. Le général perd une bataille pour ne pas l'avoir calculée de manière satisfaisante. Symptomatique du mélange de raison et de tyrannie intellectuelle que constituent les Lumières, Frédéric n'admettra jamais que l'on publie autre chose, en Prusse et en matière militaire, que des ouvrages techniques; le roi se considérant lui-même comme le seul dépositaire de la science militaire.

Avec le cataclysme de la Révolution française, une nouvelle forme de guerre s'élève sur les cendres de la Bastille. Les guerres de la Révolution, puis les premières guerres de l'Empire vont sceller le sort d'une doctrine militaire dépassée. A posteriori, tous admettent que Frédéric II est mort en 1806 à Iena-Auerstedt. La défaite des Prussiens va les forcer à se plonger dans de complexes réflexions.

Depuis les années 1760, Georg Heinrich von Berenhorst s'en prend violemment à l'esprit de système de Frédéric. Il dénonce les limites et les errements de la rationalité guerrière. Empreint de kantisme, il place au centre de sa réflexion le hasard («*Ungefähr*») qui rajoute une idée de flou). Apparaissent déjà les deux tiraillements auxquels la pensée militaire prussienne sera soumise durant tout le XIX<sup>e</sup>: système absolu contre approche plus subjective et intégrant des éléments irracionnels, ou plus insaisissables. Le hasard de Berenhorst deviendra, petit à petit, les forces morales de Clausewitz.

Dans un long article intitulé «Le Sage et le Fou», Langendorf décrit cette pensée militaire prussienne «de deuxième génération». Le Sage est Berenhorst. Le Fou est Adam Heinrich Dietrich von Bülow. C'est un personnage excentrique dont on perd la trace pour certains épisodes de sa vie. Son œuvre colossale est l'anti-Berenhorst. Elle cherche à dépasser Frédéric en le caricaturant. Elle aboutit donc à un système mathématique de la conduite de la guerre, lequel donne beaucoup d'importance à la géométrie des formations et des dispositifs tactiques. L'insistance que Langendorf met à décrire, et opposer avec mille nuances, ces deux penseurs réside dans le fait qu'il voit en eux les pères de deux filiations intellectuelles. Clausewitz – avant Moltke et Schlieffen – chéri des Européens, est vu comme un descendant de Berenhorst. Le Vaudois Jomini, chouchou des

Américains, se rattacherait plus à von Bülow.

Il ne suffit néanmoins pas d'étudier des cartes de batailles et des mécanismes de mousquet pour saisir la pensée militaire d'une nation. Et l'ouvrage de Jean-Jacques Langendorf ne compte ni carte ni schéma technique, mais de nombreuses citations, dont des citations littéraires. L'une des particularités de cet ouvrage est sans doute de placer la pensée militaire prussienne dans son contexte intellectuel général. Pour éclairer le «laboratoire militaire prussien» tel qu'il le nomme lui-même, Langendorf fait de passionnants détours. S'éloignant des champs de bataille, il nous emmène dans l'univers intellectuel, artistique et philosophique de ses penseurs militaires. Nous retrouvons alors l'ambiance des temps.

Le romantisme allemand, cet idéal incarné, nourri de piétisme luthérien et de *Gegensatztheorie*<sup>2</sup>, va pousser, dès 1806, Johann Jakob Otto August Rühle von Lilienstern à jeter un regard neuf sur la guerre. Ce dernier s'éloigne des influences kantiennes de Berenhorst, en voyant la guerre comme fondatrice d'un droit contingent, lié à des données historiques bien éloignées de l'impératif catégorique. Aussi Rühle affirme-t-il l'impossibilité d'une science de la guerre *a priori* et probablement l'impossibilité d'une science de la guerre tout court. Il remplace celle-ci par la possibilité d'un art de la guerre, voire, pour citer Langendorf, un «artisanat de la guerre». Pour Rühle, la manière de faire la guerre doit être en permanence réajustée, tant aux nouvelles réalités géographiques ou techniques, qu'aux nouveaux buts que s'est fixé la politique. On voit alors apparaître, à l'aube des guerres de libération de 1813-1814, l'idée clauswitzienne résumée par la célèbre formule que la guerre n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens.

Des guerres napoléoniennes, la Prusse aura compris l'importance des forces morales. Dès la défaite de 1806, de nombreuses personnes s'attèlent à les relever. De grands noms comme Scharnhorst et Gneisenau, artisans des réformes militaires de 1807, sont évoqués tout au long du recueil. Aussi l'idée moderne de la conscription va-t-elle être appliquée en Prusse dans un univers mental extrêmement éloigné du républicanisme français et naître, d'une certaine façon, en opposition à une conception jacobine, puis napoléonienne de la guerre, elle aussi ardente utilisatrice de la conscription.

Le développement aboutit naturellement à Clausewitz et à son *Vom Kriege* (1832, à titre posthume), fleur éclose des réflexions militaires et stratégiques de ce début de XIX<sup>e</sup> siècle. Langendorf est particulièrement attentif à la réception de Clausewitz dans la pensée contemporaine, mais se demande si une biographie du philosophe de la guerre est encore possible au XXI<sup>e</sup> siècle. Les influences intellectuelles, mais aussi tactiques et stratégiques, soit l'univers mental de Clausewitz, ne seraient plus aujourd'hui connus et compréhensibles que d'une petite dizaine de personnes.

La pensée de Clausewitz n'est pas décrite de manière exhaustive et structurée. Langendorf parvient néanmoins à en faire ressortir les points principaux – refus du systématisme, mise en avant des forces morales, notion de «frictions», continuité politique-guerre, violence, passions – en évoquant chaque fois un aspect particulier de la vie et de l'œuvre du militaire. Nous retrouvons ainsi des considérations de Clausewitz sur la Suisse et le Pays de Vaud – l'article est un

inédit – qui permettent d'éclairer la conception de la guerre en montagne qu'a développée le Prussien.

Une fois les héros des guerres napoléoniennes disparus, la Prusse connaît un vide dans le développement de sa pensée militaire. Jean-Jacques Langendorf nous signale un certain Willisen, seul penseur d'envergure des années 1850. Il est l'auteur d'un retour à une conception systématique de la guerre. Malheureusement pour lui, la guerre qu'il perdra lamentablement, en une bataille, contre les Danois à l'été 1850 dans le Schleswig-Holstein, lui fera presque perdre toute crédibilité. Il démontrait par là que tout penseur militaire, aussi original fût-il, n'est pas obligatoirement un grand stratège sur le terrain.

Comme en 1806, la pensée militaire prussienne renaîtra néanmoins avec un succès éblouissant de la boue des champs de bataille et de la réforme militaire imposée en 1860 par le futur Guillaume I<sup>er</sup>. Ces années voient s'élever dans le ciel martial de la Prusse l'étoile de Helmut Karl Bernhard von Moltke, vainqueur à Sadowa contre l'Autriche en 1866 et à Sedan en 1870 contre la France. Il développe une théorie de l'offensive violente et risquée. A Bismarck qui, en 1866, lui reprochait de ne pas suffisamment couvrir une place forte en effectif, Moltke répondit: «Oui, à la guerre tout est dangereux.» C'est ici la défiance quasi-congénitale des Prussiens pour la grande manœuvre, que Langendorf définit longuement, qui réapparaît.

Le livre se termine sur Schlieffen, l'auteur du fameux plan d'invasion de la France<sup>3</sup>. Celui-ci était censé avoir intégré que les Français avaient tiré les leçons de 1870-1871. Schlieffen, mort en 1913, n'en verra jamais l'application. Mais la victoire française dans la Marne, puis l'immobilisation de la guerre, sont les

preuves de l'échec du Plan Schlieffen. Pour Langendorf, le «laboratoire militaire prussien» s'est lui-même tiré une balle dans le pied. Schlieffen, persuadé d'avoir résolu à l'avance tous les problèmes imaginables, avait oublié la règle d'or que la pensée militaire prussienne avait fini par arracher de haute lutte à Frédéric II: en matière militaire, le dogmatisme fait perdre les batailles...

C'est ici une belle aventure de l'esprit que Langendorf nous propose de vivre aux côtés de toutes ces personnalités dont il nous délivre les secrets avec brio. Cet ouvrage apporte à coup sûr une pierre indispensable à l'histoire d'une pensée militaire dont nous sommes encore très largement les héritiers.

Mais la grande leçon de cet ouvrage, Jean-Jacques Langendorf nous la donne dans article un peu à part, «Les Apologistes de la guerre». Jamais, depuis les Lumières, les penseurs de la modernité n'ont autant réfléchi, vanté et promu les mensonges dividendes de la paix. Pourtant, jamais les guerres n'ont été aussi meurtrières que depuis que l'on a voulu les extirper totalement du cœur de l'homme. A méditer, selon la méthode de Carl von Clausewitz...

FÉLICIEN MONNIER

<sup>1</sup> Langendorf Jean-Jacques, *La Pensée militaire prussienne, de Frédéric le Grand à Schlieffen*, Paris/Pully, 2012.

<sup>2</sup> Chère aux romantiques allemands, «la théorie des contraires» met en scène et fait cohabiter dans une tension permanente la haine et l'amour, la vie et la mort, la guerre et la paix, etc.

<sup>3</sup> Il s'agissait de provoquer un immense débordement de Paris par l'ouest afin de pouvoir l'envelopper. Schlieffen reconnaissait l'importance de leur capitale dans le cœur des Français. Un tel coup aux «forces morales» devait emporter la décision.

### Le Vin herbé de Frank Martin

Si le compositeur genevois Frank Martin (1890-1974) était décédé aussi prématurément qu'un Mozart ou un Schubert, il est fort probable qu'il n'aurait eu droit qu'à une brève notice dans un dictionnaire spécialisé. C'est en effet à l'approche de la cinquantaine, à la fin des années trente, que Martin compose ce qu'il considérait lui-même comme le premier témoignage de sa maturité créatrice et de son style personnel: *le Vin herbé*. Suivront alors une série de chefs-d'œuvre (*Der Cornet*, *Golgotha*, *Monologues de Jedermann*, la *Petite symphonie concertante*, etc.) qui feront de lui une des figures majeures de la composition musicale au XX<sup>e</sup> siècle.

*Le Vin herbé* est un oratorio profane en trois parties qui met en musique d'importants fragments du *Roman de Tristan et Yseut* de Joseph Bédier. L'œuvre est écrite pour une petite formation: douze chanteurs et huit instruments (violons, altos et violoncelles par deux, plus une contrebasse et un piano). Elle fut composée en deux étapes: pour répondre à une commande du Madrigalchor de Zurich, Martin écrivit d'abord *le Philtre* au cours la première moitié de 1938, créé en avril 1940 à Zurich, et dont la durée n'excédait pas trente minutes. Toutefois, Martin souhaitait embrasser la totalité de la tragique histoire des deux amants, il décida donc de compléter l'œuvre de manière à ce qu'elle puisse remplir une soirée entière. *La Forêt du Morois* et *la Mort*, encadrés d'un *Prologue* et d'un *Epilogue*, furent composés en 1941, l'ensemble étant créé l'année suivante, toujours à Zurich.

Malgré la modicité des moyens musicaux mis en œuvre (on songe ici à *l'Histoire du Soldat* de Stravinski et Ramuz), Martin utilise les instruments avec un grand raffinement de timbre et d'harmonies; quant au chœur, il expose l'essentiel du récit en homophonie, voire à l'unisson. Des solistes s'en détachent fréquemment pour incarner l'un ou l'autre des personnages de l'histoire.

Pour le musicographe Harry Halbreich, les «nuances expressives, tant mélodiques qu'harmoniques [de l'œuvre], sont circonscrites dans les limites des gris et des camaïeux, à la manière de quelque admirable et subtile tapisserie médiévale [...]. Ainsi, ce chef-d'œuvre se situe-t-il délibérément aux antipodes du *Tristan* de Wagner [...] et s'inscrit au contraire dans la lignée de *Pelléas* [de Debussy], mais de manière beaucoup plus radicale quant au dépouillement des moyens et à l'intériorité de l'expression.»

On doit savoir gré au quatuor Sine Nomine qui, dans le cadre des nombreux concerts qu'il a déjà donnés ou donnera encore jusqu'en juillet à l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire, interprétera ce *Vin herbé* en compagnie d'amis musiciens le mercredi 29 mai prochain à 20h00 à l'Opéra de Lausanne. Malgré le lieu, l'œuvre sera donnée en version de concert, ce qui correspond du reste au vœu du compositeur, qui n'avait pas prévu de réalisation scénique au départ.

FÉLICIEN MONNIER

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

ICM Imprimerie Carrara, Morges

## La justice, émanation des partis?

Le débat sur le mode de désignation des juges cantonaux vaudois a été relancé par un recours à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. Un ressortissant des Balkans, accusé à tort de viol, a subi 288 jours de prison préventive et a donc eu droit à une indemnité; il s'est vu allouer 72000 francs en première instance; l'affaire a été portée devant la cour d'appel du Tribunal cantonal, qui se trouvait placée sous la présidence d'une dame-juge membre de l'UDC; l'avocat du justiciable a demandé sa récusation, cette appartenance n'offrant pas à un étranger, déjà condamné pour autre chose, la garantie d'un traitement équitable et indépendant de la cause. Refus de la présidente, confirmé par le Tribunal cantonal et par le Tribunal fédéral, pour qui «seules des circonstances exceptionnelles peuvent donner à penser que le juge pourrait subir une influence de la formation politique à laquelle il appartient». On sait que les juges de Mon-Repos sont aussi présentés par les partis... Strasbourg jugera.

Du côté de la magistrature comme du côté de l'UDC (et d'autres partis), on affirme que les juges, bien que proposés

par les partis, savent prendre le recul nécessaire et ne reçoivent pas de consignes. L'avocat du Balkanique en doute: «Quand il s'agit d'être réélu et qu'on risque de voir sauter un salaire de plus de 15000 francs par mois, j'ai peine à imaginer que la forme de ces relations ne joue aucun rôle.»

Etre impartial et relever d'un parti? Les mots déjà disent combien la situation est problématique, même si les juges savent généralement rester sereins. Suzette Sandoz, dans un de ses articles parus dans la *NZZ am Sonntag* et rassemblés en un intéressant volume<sup>1</sup>, approuve cette pratique selon le raisonnement suivant: les lois laissent souvent un large pouvoir d'appréciation au juge, à qui revient même le soin de combler d'éventuelles lacunes du droit; le juge ne peut alors faire abstraction de sa philosophie de la vie; autant donc qu'elle soit affichée grâce à l'appartenance à un parti, pour que le justiciable sache qui le jugera et aussi pour favoriser une certaine diversité des opinions au sein des tribunaux.

Marcel Regamey était d'un autre avis: «Je pense au contraire que les juges devraient dépouiller toute idéologie en

prenant leurs fonctions. La connaissance des hommes et la compréhension de leurs difficultés n'a rien à voir avec la *Weltanschauung* d'intellectuels. Le justiciable attend du juge d'abord l'impartialité, ensuite une attitude humaine. Ces qualités ne dépendent en rien de l'appartenance politique. Il y a des libéraux affables et des socialistes gourmés. Il existe même une dame-juge popiste, impartiale et tout à fait charmante.»

Mise à part la question de l'impartialité, la présentation obligatoire des juges supérieurs par les partis présente divers inconvénients. Les partis sont parfois dépourvus de candidats capables, et l'on a vu l'élection au Tribunal fédéral comme au Tribunal cantonal de personnes qui n'y avaient pas leur place. L'inverse est tout aussi fâcheux: des magistrats de première instance, chevronnés, compétents et sages, se voient fermer l'accès au Tribunal cantonal à cause de leur refus d'adhérer à un parti. D'autres ont accepté de passer sous ces fourches caudines, parfois bien peu de temps avant l'élection; un distingué homme de plume bellettrien s'est ainsi soudain révélé agrarien: poète et paysan! Même surprise à propos d'une dame qui arbora les couleurs de l'UDC en même temps qu'elle devint juge fédérale. Et que dire de l'obligation faite aux heureux élus de verser une partie non négligeable de leur traitement à la caisse du parti, le souci d'une représentation équitable des opinions politiques faisant place à celui d'un partage du gâteau selon les règles de la proportionnelle?

Pour pallier les risques majeurs de cette mainmise partisane sur la justice, *La Nation* a proposé dès les années 1930 que les juges cantonaux soient cooptés, sous réserve de ratification par le Grand Conseil; puis dans les années 1970 qu'une commission permanente soit char-

gée de la présentation des candidats au parlement; cette commission serait composée de quatre membres du Grand Conseil élus pour la durée de la législature, du président du Tribunal cantonal, du procureur général et du bâtonnier<sup>3</sup>.

L'idée a fait son chemin puisque la Constitution vaudoise dispose désormais que les juges cantonaux et leurs suppléants sont élus par le Grand Conseil sur préavis d'une commission de présentation désignée par le parlement et «composée de députés et d'experts indépendants». Mais, selon la loi sur le Grand Conseil, cette commission est formée de neuf députés, pour que le moindre groupe y ait sa place, et de quatre experts «indépendants», où l'on trouve notamment M. Jean Jacques Schwaab – avocat certes, mais indépendant de son parti? Les commissaires hors partis sont en proportion trop faibles par rapport aux politiques, et n'ont d'ailleurs qu'une voix consultative, ce que la Constitution ne prévoit nullement.

Des ajustements devraient donc être opérés: une diminution du nombre des commissaires; l'accession à la commission des hautes personnalités du monde judiciaire mentionnées plus haut, d'office et avec voix délibérative; et l'adoption d'une nouvelle pratique qui se dégagerait de la présentation quasi nécessaire par les états-majors des partis et permettrait de reconnaître les mérites de candidats indépendants, ce qui romprait occasionnellement avec l'usage détestable de la vénalité des charges judiciaires.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

<sup>1</sup> Suzette Sandoz, *Une voix claire dans la foule, Le juge et son étiquette politique*, pp. 29-30, éd. Cabédita, 2013.

<sup>2</sup> *La Nation*, n° 1030, 18 juin 1977.

<sup>3</sup> *La Nation*, n° 1074, 24 février 1979.

## Le départ d'une grande dame ou la fin d'une belle ère musicale

La veuve de l'éminent chef d'orchestre Wilhelm Furtwängler (1886-1954) vient de nous quitter, à l'âge de cent-deux ans. Veuve de guerre et mère de quatre enfants nés de son premier mariage, elle épousa en 1943 celui qui dirigeait les deux premiers orchestres européens de l'époque, la Philharmonie de Vienne et la Philharmonie de Berlin. La jeune femme de 33 ans allait désormais être aux côtés de Furtwängler qui luttait alors pour la survie de ses orchestres, malgré les énormes difficultés dues à la guerre, aux bombardements et à l'hostilité grandissante du régime nazi. Il avait refusé de quitter l'Allemagne, même si des ponts d'or lui étaient offerts ailleurs, jugeant qu'il était de son devoir de demeurer avec ceux qui devaient vivre sous Himmler et sous Hitler. En 1936 déjà, il notait dans ses *Carnets*: «La vie est aujourd'hui plus que jamais une question de courage.»<sup>1</sup> Et en 1943, en pleine tourmente: «Le message que Beethoven, particulièrement dans la *Neuvième Symphonie*, adresse à l'humanité, ce message de générosité, de confiance, d'unité devant Dieu, me semble n'avoir jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui.» En cela, cette forme de résistance intérieure de Furtwängler à son pupitre fait penser à celle de Dietrich Bonhoeffer à sa table, avant d'être dans sa cellule.

Ce n'est qu'en toute dernière extrémité, lorsque son existence fut mise en danger, que Furtwängler demanda à son épouse de trouver un refuge en Suisse. C'est donc elle qui, après quelques recherches, choisit Clarens. Pourquoi Clarens, et non pas Lucerne, Zurich ou Saint-Moritz? La réponse fait partie des mystères de l'existence, mais – coïncidence étrange – Clarens est situé à 80 km de Genève où vivait Ernest Ansermet et cette proximité allait faciliter la relation entre les deux hommes, qui se connaissaient et s'estimaient: Ansermet n'avait-il pas dirigé, en 1922, la première audition berlinoise du *Sacre du Printemps*? Mais surtout, nul autre chef, même parmi les plus grands, n'était à ce point proche de Furtwängler, par sa position éthique et esthétique face à la crise majeure que traversaient la musique et la société occidentale.

Et cela, à un moment clé, capital pour chacun d'eux! Celui où le chef allemand

allait vivre deux années terribles. Contrairement à Karajan, Furtwängler n'avait jamais adhéré au parti national-socialiste, mais malgré cela, il fut cité devant un tribunal de dénazification et interdit de direction de 1945 à 1947... Quant à son collègue vaudois, il rédigeait les huit cents pages de son maître-livre, son testament, *Les Fondements de la Musique dans la Conscience humaine*. L'intensité de leurs échanges, comme en témoigne leur correspondance, confortèrent sans nul doute leurs positions respectives et les aidèrent à affronter l'adversité. Dans sa dernière lettre à Ansermet, Furtwängler n'hésita pas à parler de «destin» à propos de leur rencontre.

La mesure inique sitôt levée, l'activité de Furtwängler reprit de plus belle et connut un succès mondial. En juin 1954, le couple put acquérir la belle propriété du Basset-Coulon, à Burier, sans que le chef d'orchestre n'en jouisse longtemps, puisqu'il décéda en novembre de la même année.

Elisabeth Furtwängler a traversé ces épreuves avec une rare dignité, qui l'honore. Véritable vestale, elle a su garder vivante la mémoire de son mari en toutes circonstances, sans ostentation, mais avec un naturel qui en imposait, alors même que les remous d'un passé si difficile n'étaient pas encore apaisés. Mais sa disparition marque aussi la fin d'une ère exceptionnelle pour la région de Vevey-Montreux, terre d'asile et de refuge. Il fut un temps où l'élite des très grands de la musique s'y trouvait réunie – Clara Haskil, Richard Strauss, Josef Krips, Paul Kletzki, Carl Schuricht et Wilhelm Furtwängler... Ils représentaient un apport culturel inestimable qui est venu enrichir le *Septembre musical* nouvellement fondé, aussi bien que l'activité musicale de Vevey, de Lausanne ou de Genève.

De cette époque bénie des dieux, Elisabeth Furtwängler demeure une figure emblématique. Nous garderons pieusement sa mémoire.

JEAN-JACQUES RAPIN

<sup>1</sup> Wilhelm Furtwängler: *Carnets 1924-1954*, traduction Ursula Wetzel, adaptation française Jean-Jacques Rapin, Genève, Editions Médecine et Hygiène.

## Féeries politiques

Après la sinistre affaire du Cassis-de-Dijon, où les Chambres fédérales avaient montré leur vilenie en faisant démarrer le délai référendaire juste avant les vacances d'été, *La Nation* avait demandé qu'on institue, sur le plan fédéral mais aussi sur le plan vaudois, des féeries politiques analogues aux féeries judiciaires, où l'on tiendrait compte des vacances et des fêtes dans la fixation des délais référendaires. M. Leuba, alors chef du Département de l'intérieur, avait fait sien ce souci. La réflexion qu'il avait lancée dans ses services a continué après son départ pour le Département de l'économie, de telle sorte que, le 9 juin, les Vaudois auront la possibilité d'introduire un système qui répond, au moins partiellement, à notre demande.

Voici ce que dit le message d'accompagnement:

*Dans la pratique, le délai référendaire de 40 jours pose des problèmes. En effet, il est sensiblement plus court que celui accordé pour les initiatives (quatre mois). Pourtant, le nombre de signatures à récolter est le même (12000). En portant ce délai référendaire de 40 à 60 jours, on élargit les droits démocratiques des citoyens. [...]*

*Par ailleurs, la pratique a démontré que, durant certaines périodes de l'année, des difficultés particulières pouvaient se poser pour la récolte des signatures. Par exemple, dès lors que la publication officielle d'un texte intervient en décembre, le délai de 60 jours peut être tronqué, les référendaires se voyant décompter la période des fêtes de Noël et Nouvel An.*

*[...] Il est prévu que la nouvelle loi sur les droits politiques instaure un système de prolongation de délai pour les périodes suivantes: Noël/Nouvel An et*

*Pâques: cinq jours; période courant du 15 juillet au 15 août: dix jours.*

Ces dispositions législatives demandent une modification de la Constitution cantonale et c'est sur cette modification que nous allons voter, plus exactement sur le troisième alinéa (nouveau) de l'article 84:

*La demande de référendum aboutit si elle a recueilli 12000 signatures dans un délai de soixante jours (et non plus quarante) dès la publication de l'acte. La loi prolonge ce délai pour tenir compte de la difficulté de récolte de signatures à certaines périodes de l'année.*

Le système proposé ajoute donc vingt jours au délai ordinaire. De surcroît, il prolonge ce nouveau délai de dix jours en été et de cinq pour Noël et Pâques. C'est un progrès non négligeable.

Dans un article du 25 février 2011, M. Félicien Monnier avait examiné diverses solutions possibles, pour conclure en annonçant que nous soutiendrions le système choisi, quel qu'il fût. C'est le moment de tenir notre promesse et de recommander à nos lecteurs de voter oui à la *Prolongation du délai de récolte des signatures en cas de référendum facultatif*.

Terminons en disant notre consternation de voir le parti libéral-radical prendre position contre cette modification sous prétexte que cela engorgerait le système. Rappelons-lui que la démocratie directe n'est pas une excroissance pathologique du système – pas plus en tout cas que le parlement –, qu'elle en fait au contraire partie intégrante. Nous voyons dans la position libérale-radical un excès de gouvernementalisme, d'autant plus bizarre que ce double parti ne détient plus le pouvoir. Serait-ce qu'il ne s'en pas encore rendu compte?

D.

## Excédent excessif

Accompagnés d'un message parlant «d'excédent de revenu conforme à la prévision budgétaire», les comptes 2012 de l'Etat de Vaud ont été présentés le 15 avril dernier par un Pascal Broulis partagé entre la fierté de comptes bénéficiaires pour la huitième année consécutive et l'inquiétude de la mère poule cachant son opulente couvée aux regards des prédateurs de tous bords.

Les revenus augmentent de 4,4% à 8,1 milliards relativement à l'année précédente. C'est 8,6% de plus que le budget, ce qui donne raison à la fois à l'ancien membre de la commission des finances Jean-Michel Favez<sup>1</sup> et à nous-même<sup>2</sup>: dans le budget 2012 plus que jamais, les recettes fiscales (+10,4% relativement au budget) ont été massivement sous-évaluées. Pour 2013, on sait déjà qu'il en est de même...

Les charges font un bond de 8,7% pour s'équilibrer avec les recettes. L'augmentation est pour moitié imputable à la création d'une réserve de 575 millions

destinée à la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud. La décision concernant l'assainissement de la CPEV datant de mars 2013, l'Etat se permet ici une manœuvre pour laquelle il poursuivrait une entreprise privée pour soustraction fiscale, à savoir inscrire sur l'exercice 2012 des dépenses décidées en 2013 pour réduire artificiellement son bénéfice. Cette réserve n'était d'autre part pas inscrite au budget: parler d'un bénéfice «conforme à la prévision budgétaire» est une tromperie grosse d'un demi-milliard.

Hors écritures de bouclage, les charges de fonctionnement sont en hausse de 4,5%, dépassant le budget de 1,6%. L'Etat n'a jamais autant dépensé dans le secteur santé-social (+ 196 millions) et la formation (+ 53 millions). Pour le premier de ces postes, cette augmentation contredit l'excellente situation conjoncturelle dans le Canton, celle-ci ayant amené, aux dires des comptables de l'Etat, un excédent d'environ 200 mil-

lions par rapport au budget. Si l'Etat social boulotte les excédents de recettes lorsque tout va pour le mieux, le déficit structurel est programmé au prochain revers conjoncturel.

La part nette du Canton aux investissements atteint 258 millions, soit 14% de moins qu'au budget. On doit à nouveau regretter l'incapacité chronique à tenir les délais concernant les projets d'infrastructure. Ce n'est pas comme ceci que le Canton pourra prétendre accueillir un million d'habitants d'ici 2040.

La dette nette, enfin, est réduite de 645 millions pour s'établir à 785 millions. C'est le niveau d'endettement le plus bas des vingt dernières années, résultat de la politique de fourmi de M. Broulis. On atteint toutefois un niveau de disparité indécent en comparaison des communes vaudoises. Priées depuis les années nonante de prendre certaines prestations publiques à leur charge, celles-ci n'ont pas eu la chance de pouvoir diminuer leurs dettes au cours des dernières années: le cumul reste stable aux alentours de 4,8 milliards depuis dix ans<sup>4</sup>. Ce constat agace nombre d'exécutifs communaux, persuadés que la baisse de la dette vaudoise s'est faite sur le dos de leurs finances. Il n'aura ainsi fallu qu'une semaine après la publication des comptes pour que les communes et leurs représentants au Grand Conseil demandent leur

part du gâteau, priant le Canton de reprendre à sa charge l'intégralité des coûts pour les soins à domicile<sup>5</sup>.

La fourmi Broulis ne pourra plus cacher ses réserves bien longtemps. Après les revendications des communes, la gauche – qui est tout de même majoritaire au pouvoir – attaquera d'une liste de projets sociaux généreux et électoralement porteurs; la droite devrait logiquement y opposer une demande de réductions d'impôts. Pour notre part, nous trouverions opportun et élégant que le Canton récupère certaines charges, sans compensation de points d'impôts, transférées autrefois aux communes. Libre ensuite à elles de reporter ces économies sur leur coefficient fiscal ou d'utiliser les montants libérés pour réduire leur dette. Nous espérons ensuite que l'Etat se montre à la hauteur de sa politique d'investissement, en particulier pour ce qui touche les infrastructures nécessaires au développement du Pays.

CÉDRIC COSSY

<sup>1</sup> 24 heures du 23 janvier 2013.

<sup>2</sup> La Nation n° 1951 du 5 octobre 2012.

<sup>3</sup> La Nation n° 1923 du 9 septembre 2011.

<sup>4</sup> Lausanne abrite 18% de la population vaudoise mais supporte à elle seule près de la moitié des dettes communales.

<sup>5</sup> Le Temps du 24 avril 2013.

### Deux votations cantonales

Le 9 juin prochain, le peuple vaudois est appelé à se prononcer sur quatre modifications de la Constitution cantonale: la validation des initiatives populaires, la prolongation des délais référendaires, un changement de calcul d'un délai en cas de vacance au Conseil d'Etat, et la réorganisation de la Cour des comptes.

Les deux premières questions sont traitées par ailleurs. Notre article a pour but de présenter les deux derniers objets.

#### Délai de vacance au Conseil d'Etat

La Constitution vaudoise de 2003 consacre ses articles 112 à 125 à l'exécutif cantonal.

L'article 113 en règle la composition et la durée de la charge. Le premier alinéa est inchangé (*Le Conseil d'Etat se compose de sept membres élus pour une durée de cinq ans*). La modification proposée concerne le second alinéa:

*Tout siège vacant est repourvu dans les nonante jours à moins que l'élection générale n'intervienne dans les six mois.*

Le texte actuel prévoit les mêmes délais, mais il réserve la fin de la législature, et non pas l'élection générale.

C'est le brusque décès de l'agrarien Jean-Claude Mermoud qui a mis en lumière ce problème pratique, ainsi qu'une divergence entre la Constitution vaudoise et la loi sur le Conseil d'Etat.

Nous ne voyons pas de raison de nous opposer à cette modification d'ordre cosmétique.

#### Réorganisation de la Cour des comptes

La modification proposée de l'article 166 de la Constitution cantonale est plus substantielle. Nouveauté introduite en 2003, à la suite des années de crise financière, la Cour des comptes présente un bilan mitigé: trop chère, trop dépendante du pouvoir politique, produisant des rapports d'un intérêt inégal, finalement inutile aux yeux de beaucoup.

Sous le titre «Surveillance et contrôle des finances», le nouvel article 166 proposé au vote a la teneur suivante:

1 *Le Canton de Vaud est doté de plusieurs autorités assurant en toute indépendance la surveillance de l'utilisation de tout argent public, notamment sous l'angle du respect des principes de légalité, de régularité, d'efficacité, d'économie et d'efficience.*

2 *Ces autorités sont notamment:*  
a. *la Cour des comptes, en charge du contrôle de performance;*  
b. *un organe chargé du contrôle de conformité.*

3 *Les membres de la Cour des comptes sont élus par le Grand Conseil.*

En parallèle, la loi vaudoise sur la Cour des comptes a été révisée, pour augmenter l'indépendance et l'efficacité de cette institution. En outre, une nouvelle loi sur le contrôle cantonal des finances a été élaborée, pour renforcer le rôle de cet organe, qui existait bien avant 2003.

Lors du vote sur la Constitution en septembre 2002, notre journal avait émis des doutes sur l'utilité de la Cour des comptes (voir par exemple l'article d'O. Delacrétaz «Une constitution sans âme», *La Nation* n° 1688 du 6 septembre 2002). Notre avis n'a pas changé. Faute de pouvoir obtenir la suppression pure et simple de la Cour des comptes, nous notons que le nouvel article donne davantage de souplesse au système de surveillance des finances vaudoises. C'est donc un moindre mal, auquel nous pouvons nous rallier.

D'une manière générale, notons que les quatre modifications soumises au vote le 9 juin prochain confirment un autre défaut que nous avons relevé à l'époque: la nouvelle Constitution cantonale est beaucoup trop détaillée (180 articles!) et il faut sans cesse la réviser. Nous n'avons pas fini de parler de modifications constitutionnelles vaudoises.

ANTOINE ROCHAT

### « A quoi sert l'Office fédéral de la culture ? »

C'est la question que pose M. Pascal Décaillet au début de son article au *Nouveliste* du 10 mai («Tinguely, le génie en moins») à l'occasion de la nomination de la conseillère d'Etat fribourgeoise Isabelle Chassot à la tête de cet office:

*[...] Jusqu'ici, dans la population suisse, personne ne connaît cet office, n'en ressent les effets, ne saisit à quoi il sert. Un machin lointain, quelque part à Berne, avec des fonctionnaires fédéraux. Au mieux, un truc organique, sans souffle ni vision. Au pire, une structure inutile. Tinguely, le génie en moins.*

*En Suisse ce sont les cantons qui sont responsables de la culture. [...] Avec des exceptions historiques, comme la Ville de Genève, où quelque 250 millions par an sont investis dans les activités culturelles, la part cantonale demeurant congrue. S'il est un domaine où les vertus du fédéralisme sont les plus efficaces, c'est bien*

*celui-là. Proximité des centres de décision, connaissance du terrain, réseaux de relations, ancrage dans l'économie pour s'ouvrir à des partenaires avec le privé. La Suisse, ce sont vingt-six Etats, vingt-six histoires, vingt-six horizons d'attente culturelle, vingt-six théâtres d'opération. Dans quatre langues au moins. Mais la Berne fédérale, que vient-elle faire dans cette galère? [...]*

La conclusion logique de cet article serait de demander la suppression de cet office fédéral inutile, au lieu de suggérer à Mme Chassot de s'y affirmer, comme le fait M. Décaillet. Si au contraire la nouvelle directrice de l'Office fédéral de la culture travaillait à la suppression de cet organisme inutile, elle apparaîtrait comme une grande politique à qui toute la Confédération serait reconnaissante. Hélas! Il ne faut pas rêver.

E. J.

## Le Coin du Ronchon

### Z comme zeuls-au-monde

Chaque publication de la *Feuille fédérale* nous annonce le lancement de nouvelles initiatives populaires, la plupart d'entre elles manifestement imaginées en fin de soirée par des bandes de joyeux drilles convaincus d'avoir trouvé les quelques phrases miraculeuses qui, ajoutées dans la Constitution fédérale, permettront de résoudre leurs problèmes et de sauver le monde.

Parmi les derniers avatars de cette coutume bien helvétique, on trouve une initiative intitulée «Davantage de places de formation en médecine humaine (Halte à la pénurie imminente de médecins!)». Il s'agirait bien entendu d'une nouvelle compétence accordée à la Confédération pour forcer les cantons à planifier leurs besoins en matière de formation médicale, et pour planifier à leur place «si elle évalue les besoins différemment» (sic!).

N'entrons pas ici dans le débat épique sur la planification médicale et sur la question de savoir s'il ne vaudrait pas

mieux imposer une diminution du nombre de malades réels et imaginaires! Contentons-nous de remarquer que les auteurs de cette initiative sont pour le moins concentrés – géographiquement s'entend. Sur vingt-deux membres du comité d'initiative, quatorze sont domiciliés à Zurich ou dans le canton de Zurich. Les autres sont tous allemands; le plus proche de la Suisse romande réside dans la partie germanophone du canton de Fribourg et se nomme... *Simon Zurich!*

Nous n'allons pas faire ici de racisme primaire contre les Suisses allemands. Mais nous attirons l'attention des citoyens des cantons romands sur ce qui pourrait se passer en cas d'acceptation de l'initiative populaire pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple – initiative dont les auteurs n'ont même pas récolté dix pour-cent de leurs signatures en Suisse romande.

LE RONCHON

## Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

Prochains rendez-vous:

**22 mai:** *L'Association «Sauvons le fédéralisme, sauvons la Suisse», avec Dominique Sierro, avocat et président de ladite association.*

**29 mai:** *Les lieux de mémoire, avec François Jéquier, historien, professeur honoraire UNIL.*

Informations sur [www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)